

A5P
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 747 300 euros
Siège social : Lieudit Val de Pons
83350 RAMATUELLE
492 491 048 RCS FREJUS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
Le 30 juin 2023,
A 17h30,

Les associés de la société A5P, société à responsabilité limitée au capital de 12 747 300 euros, divisé en 1 274 730 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme ANDRE, époux ANDRE, titulaire de 683000 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Nathalie MICHEL, épouse ANDRE, titulaire de 3 parts sociales en pleine propriété,
- Société SC JEROME ANDRE, représentée par son gérant, titulaire de 591727 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme ANDRE, associé gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

)

ORDRE DU JOUR

- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant,
- (...)
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RÉOLUTION

(...)

DEUXIEME RÉOLUTION

(...)

TROISIEME RÉOLUTION

(...)

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022, deux des trois seuils les légaux et réglementaires, imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes pour les sociétés contrôlantes, décide de nommer la Société SCAL-Société de Commissariat aux Comptes Aveyron Lozère, Société à responsabilité limitée, au capital de 115 000 euros, dont le siège social est situé 3 Rue du Torrent, 48 000 Mende, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et la Société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé 57 Rue de Prague, Les Menhirs, 07 500 GUILHERAND GRANGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUBENAS sous le numéro 411 184 943, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour le mandat restant à courir soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société SCAL-Société de Commissariat aux Comptes Aveyron Lozère a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

1

La Société FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confiée et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité.**

CINQUIEME RÉSOLUTION

(...)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Jérôme ANDRE
Gérant

